

F.C. Swift Hesper A.s.b.l.
Association sans but lucratif

Etats financiers révisés
pour l'exercice clôturé
le 31 décembre 2021

Rue du Stade
L-5940 Hesperange
R.C.S. Luxembourg : F 5927

Table des matières

Rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé

Rapport de gestion

Bilan au 31 décembre 2021

Compte de profits et pertes pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2021

Tableau des flux de trésorerie pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2021

Annexes aux comptes annuels au 31 décembre 2021



F.C. SWIFT HESPER a.s.b.l.

Fondé en 1916

Numéro RCS : F5927

Vainqueur de la Coupe de Luxembourg 1990

Personne de contact : Fernand Laroche / Tel : 621 135 064 / swift@pt.lu

Rapport de gestion / rapport des administrateurs

Les administrateurs présentent leur rapport annuel sur les affaires de l'entité, accompagné des états financiers et du rapport de l'auditeur pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Activité principale

L'activité principale de l'entité est l'exploitation d'un club de football à laquelle s'ajoutent des activités connexes et accessoires. La revue des affaires décrit les activités de l'entité au cours de l'exercice ainsi que les perspectives d'évolution probables.

Revue des affaires

A la fin de la saison 20/21 le club a réalisé son objectif principal : jouer l'Europe. Suite à une remontée remarquable et une série de victoires consécutives, le club a pu même rêver du titre. Mais les semaines anglaises ont fait qu'à la fin l'équipe manquait un peu de souffle et a dû se contenter de la 3^e place, place qui lui donnait le droit à jouer l'UEFA Europa Conference League. Au premier tour on rencontrait une équipe slovène. Malheureusement après s'être bien battu l'équipe a été éliminée par un petit but d'écart. Pour la nouvelle saison 21/22, le club veut jouer le titre et s'est renforcé en conséquence avec un entraîneur professionnel français et des joueurs aguerris. Toutefois en ce moment l'équipe, après un départ difficile, essaie de recoller aux équipes de tête.

Outre son équipe A, le club dispose en plus de 2 équipes seniors-réserve ainsi que d'une équipe des dames qui évolue également en 1^{ère} Ligue. Toutefois le club qui s'est également donné comme objectif de promouvoir le football féminin en voulant créer une équipe de jeunes filles, n'a pas réussi dans cette tâche. Mais on travaille dur afin d'avoir cette équipe la saison 22/23.

Autre objectif du club c'est la formation de ses propres jeunes qui représentent un réservoir important pour le cadre A qui ne devra en aucun cas être négligée. Aussi le club s'est donné les moyens de ses ambitions en créant des structures plus « professionnelles » ; une nouvelle politique de formation, un coordinateur technique et un coordinateur administratif, un encadrement renforcé en formateurs diplômés et un équipement uniforme pour tous nos jeunes constituent les nouvelles bases de la Swift - Académie. Mais sans travail continu, on ne pourra prévoir de récolte. En ce moment le Swift dispose de 14 équipes de jeunes, 20 éducateurs diplômés, de 2 entraîneurs des gardiens de but et d'un préparateur physique. Toutefois la pandémie a continué à perturber notre club et tout le football luxembourgeois. La suite de la saison 20/21, était réservée à la BGL-Ligue et la 1^{ère} Ligue des dames qui ont pu continuer à se dérouler en se conformant à certaines restrictions imposées par le combat contre le COVID et dont pas de spectateurs et beaucoup de semaines anglaises pour terminer le championnat dans les délais. Le club s'efforce toutefois à garantir des entraînements à nos jeunes, mais sans compétitions s'est difficile à maintenir une certaine pression.

Le F.C. Swift Hesperange dispose de 778 membres licenciés (joueur et non-joueurs).

Comptablement et tous revenus confondus, le bilan final de l'année 2021 affiche un solde négatif important de 282.891€ qui s'explique du fait que des salaires et indemnités des joueurs et du staff technique n'ont

Relations bancaires

CCPL IBAN LU95 1111 0131 3338 0000

BCEE IBAN LU23 0019 1100 3799 1000

CCRA IBAN LU87 0090 0000 3082 5715

BGLL IBAN LU74 0030 0332 5518 0000

CELL IBAN LU96 0141 1151 5990 0000

pu être payées qu'en janvier 2022 avec l'apport de nouvelles liquidités du mécène M. Flavio Becca; par contre les capitaux propres du club sont dans le positif. Toutefois l'impact financier de la crise sanitaire sera toujours difficile à évaluer et il faudra rester vigilant.

Administrateurs/directeurs

Les administrateurs en fonction durant l'ensemble de l'exercice, sauf mention contraire, sont les suivants : MM. Fernand Laroche (président), Léon Botzem (vice-président), Romain Biver (secrétaire), Romain Muller (trésorier), Mmes Hazoumé Maria-Patricia, Casafina Avril et Marie-Rose Barboni (membres) ainsi que M. Lucien Kinnen, Philippe Zwick et Liem Hazoumé (membres).

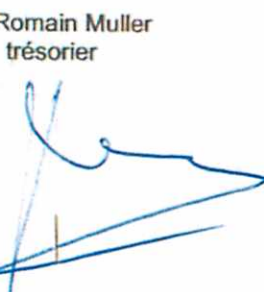

Intérêts des administrateurs

Comme le club est constitué sous forme d'association sans but lucrative, les administrateurs en fonction au 31 décembre 2021 ne détenaient pas d'intérêts suivants en actions et obligations de l'entité.

F.C. Swift Hesper a.s.b.l.
Rue du Stade
L-5940 Hesperange

Au nom du Conseil d'administration


Fernand Laroche
président


Romain Muller
trésorier



autopolis

AXENTO

DOVIT

IMPACT

LEOPARD
NATURAL

Relations bancaires

CCPL IBAN LU95 1111 0131 3338 0000

BCEE IBAN LU23 0019 1100 3799 1000

CCRA IBAN LU87 0090 0000 3082 5715

BGLL IBAN LU74 0030 0332 5518 0000

CELL IBAN LU96 0141 1151 5990 0000

F.C. Swift Hesper A.s.b.l.

Bilan au 31 décembre 2021

ACTIF				PASSIF			
	Notes(s)	31/12/2021	31/12/2020		Notes(s)	31/12/2021	31/12/2020
		EUR	EUR			EUR	EUR
ACTIF IMMOBILISE		70.961	38.631	FONDS PROPRES		- 197.390	130.192
Immobilisations corporelles		70.961	38.631	Résultats reportés	5	69.824	73.059
				Résultat de l'exercice		- 267.213	- 3.235
				Provisions		-	60.369
ACTIF CIRCULANT		141.716	390.190	DETTES	6	371.619	245.053
Créances		45.000	195.883	Dettes envers les établissements de crédit			
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an				- dont la durée résiduelle est supérieur ou égale à 1 an		1.648	122
Autres créances	3			Dettes sur achats et prestations de services			
- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		24.434	33.321	- dont la durée résiduelle est inférieur ou égale à 1 an		96.038	41.480
Avoirs en banques, avoires en compte de chèques postaux - chèques et en caisse		72.282	160.986	Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale		30.422	13.179
				Autres dettes			
				- dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		243.510	190.272
COMPTES DE REGULARISATION	4	-	-	COMPTES DE REGULARISATION	7	38.447	53.575
TOTAL ACTIF		212.677	428.821	TOTAL PASSIF		212.677	428.821

Les notes en annexe font partie intégrante des états financiers.

F.C. Swift Hesper A.s.b.l.
Compte de profits et pertes pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2021

CHARGES				PRODUITS			
CHARGES	Notes(s)	2021	2020	PRODUITS	Notes(s)	2021	2020
		EUR	EUR			EUR	EUR
Matières premières et consommables		61.187	103.146	Montant net du chiffre d'affaires		2.310.245	1.883.246
Frais Equipements		61.187	103.146	Cotisations membres		5.732	14.522
Frais de personnel		2.605.043	1.937.843	Entrées		14.376	17.587
Salaires de base		588.542	418.183	Sponsors		60.931	78.117
Indemnités joueurs - entraineurs		1.521.166	1.110.428	Sponsors principal		2.191.350	1.690.275
Indemnités tiers		120.848	184.039	Transferts de joueurs		43.591	30.070
Transferts joueurs		125.545	97.778	Autres	-	5.735	52.675
Autres charges sociales		77.089	58.197				
Autres		171.853	69.218				
Correction de valeur sur immobilisations corporelles		12.630	6.810	Autres produits d'exploitation		325.989	326.630
Autres charges d'exploitation		222.581	103.291	Subsides de tiers			
Compétitions				- dons		390	
- Coûts des arbitres		2.828	2.630	- subventions publiques		15.520	86.054
- Redevances à l'association nationale		9.097	5.726	- subventions FLF/UEFA		262.050	48.051
Frais de voyage et de stages		111.594	13.651	Subsides Ministère/Communes		-	96.553
Location		4.882	-	Autres		48.029	95.972
Réceptions et représentations		10.873	8.567				
Publicité + dons		2.691	21.832				
Entretien & réparations		2.524	2.928				
Administration		7.978	7.385				
Assurances		3.145	2.815				
Traitement informatique		300	-				
Frais audit + Frais comptabilité		20.797	10.504				
Honoraires juridiques + autres		17.043	6.255				
Dotations aux amortissements		5.057	2.257				
Autres		23.770	18.741				
Charges financières		2.006	1.652	Perte de l'exercice		267.213	3.235
Charges exceptionnelles		-	60.369				
TOTAL CHARGES		2.903.447	2.213.111	TOTAL PRODUITS		2.903.447	2.213.111

Les notes en annexe font partie intégrante des états financiers.

F.C. Swift Hesper A.s.b.l.

Flux de trésorerie

Mouvements de trésorerie pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2021

	2021 EUR
Résultat de l'exercice	- 267.213
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie	
Dotations aux amortissements	- 32.330
Corrections de valeur sur actif circulant	-
Profit résultant de la vente d'immobilisations corporelles/joueurs	-
Impact net sans incidence sur la trésorerie :	- 32.330
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	
Variation des stocks	-
Variation des créances	159.771
Variation des comptes de régularisation Actif	-
Variation des dettes	126.565,60
Variation des comptes de régularisation Passif	- 15.128,21
Variation des provisions	- 60.368,61
Entrée nette de trésorerie provenant des activités opérationnelles	210.839
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	
Entrées de trésorerie découlant de la vente d'immobilisations corporelles	-
Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	-
Entrées de trésorerie découlant de la vente d'inscriptions de joueurs	-
Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition d'inscriptions de joueurs	-
Entrées de trésorerie découlant de la vente d'autres actifs à long terme	-
Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition d'autres actifs à long terme	-
Entrées de trésorerie découlant de la vente d'instruments financiers	-
Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition de nouveaux instruments financiers	-
Entrées de trésorerie liée au remboursement de prêts à des institutions non financières	-
Sorties de trésorerie liée au remboursement d'emprunts des insitutions non financières	-
Entrées sorties de trésorerie provenant des activités d'investissement	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	
Entrées provenant de l'émission d'emprunts à court ou à long terme	-
Sorties de trésorerie liées au remboursement des montants empruntés	-
Entrées de trésorerie provenant d'une augmentation de capital	-
Entrées/sorties de trésorerie provenant des activités de financement	-
Augmentation/diminution nette de trésorerie	- 88.704

F.C. Swift Hesper A.s.b.l.

Annexe aux états financiers au 31 décembre 2021

Note 1 - Généralités

Le F.C. Swift Hesper A.s.b.l. (ci-après « le Club ») a été constitué le 2 juillet 1916 sous la forme d'une association sans but lucratif de droit luxembourgeois pour une durée illimitée.

Le Club est affilié à la Fédération Luxembourgeoise de Football.

Le siège social est établi à L-5940 Hesperange, rue du Stade

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

L'association a pour objet la création et la gestion d'équipes sportives pouvant exercer tout genre de sport physique et tout particulièrement le football. A cet effet, elle prendra notamment toutes les mesures, opérations et acquisitions opportunes qui peuvent contribuer, de près ou de loin, directement ou indirectement à la réalisation de cet objet. L'association propage l'esprit sportif, la stimulation des relations avec des associations ayant le même objet, ainsi que l'organisation de compétitions et de festivités sportives quelconques. L'association s'interdit toute discussion politique ou confessionnelle.

Note 2 - Principes, règles et méthodes d'évaluation

Les états financiers ci-joints ont été préparés sous la responsabilité du Conseil d'Administration dans le cadre de la procédure d'obtention de la licence UEFA.

2.1 Principes généraux

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises et notamment en accord avec le manuel d'instruction de la FLF et de l'UEFA.

La préparation des états financiers implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les états financiers de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. Le Conseil d'Administration estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les états financiers donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats du Club.

Le Club fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

2.2 Modes d'évaluation

2.2.1 Valorisation des immobilisations incorporelles

Le Club ne pratique pas l'activation séparée des frais de transfert de joueurs mais constate directement une charge dans le compte de profits et pertes au moment du transfert.

F.C. Swift Hesper A.s.b.l.

Annexe aux états financiers au 31 décembre 2021

2.2 Mode d'évaluation (suite)

2.2.2 Valorisation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur valeur d'acquisition ou au coût de revient, déduction faite des corrections de valeur. Les corrections de valeur sont calculées en fonction de la durée d'utilisation des immobilisations d'après la méthode linéaire. Le coût d'acquisition s'obtient en ajoutant les frais accessoires au prix d'achat.

En cas de dépréciation durable, les actifs immobilisés font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur sont extournées lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.2.3 Valorisation des stocks

Les stocks ont été évalués sur base du dernier prix d'acquisition.

Les stocks font l'objet de corrections de valeur lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au coût de revient ou d'acquisition.

2.2.4 Valorisation des créances de l'actif circulant

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque la valeur du marché est inférieure à leur valeur nominale. L'évaluation à la valeur inférieure n'est plus maintenue si les raisons qui ont motivé les corrections de valeur ont cessé d'exister.

2.2.5 Valorisations des dettes

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

2.2.6 Conversion des postes en devises

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'euro sont enregistrées en euro au taux de change en vigueur à la date de transaction.

Les immobilisations exprimées dans une devise autre que l'euro sont converties en euro au cours historique en vigueur au moment de l'acquisition.

Les avoirs en banques sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Les pertes et les profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Les autres postes de l'actif et du passif sont évalués individuellement au plus bas, respectivement au plus haut, de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Seules sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes les pertes de change non réalisées.

Les produits et charges en devises autres que la devise du bilan sont convertis dans la devise du bilan au cours de change en vigueur à la date des opérations.

F.C. Swift Hesper A.s.b.l.

Annexe aux états financiers au 31 décembre 2021

Note 3 - Créances

Au 31 décembre 2021, les créances se composent principalement de créances envers des sponsors et de subventions à recevoir. Une partie de ces créances a été payée début 2021. Concernant les créances résiduelles, impayées à ce jour, le Conseil d'Administration estime qu'aucune correction de valeur supplémentaire n'est nécessaire.

Au 31 décembre 2021, le Club n'a pas de créances issues d'activité de transfert de joueurs.

Note 4 - Compte de régularisation – actif

Au 31 décembre 2021, les régularisations à l'actif représentent des charges payées en 2021, mais concernant l'exercice 2022.

Note 5 - Capitaux propres

Au 31 décembre 2021, les capitaux propres sont composés des résultats reportés des exercices antérieurs et du résultat de l'exercice.

Note 6 – Dettes

Le poste de dettes s'analyse comme suit :	2021	2020
	EUR	EUR
Dettes sur achats	96,038	41,480
Dettes bancaires	1,648	122
Dettes envers les joueurs et les entraîneurs	243,510	190,272
Dettes fiscales et dette CCSS	30,422	13,179
	<hr/>	<hr/>
	371,619	245,053

Les dettes envers joueurs et entraîneurs ont été payés au début de l'exercice 2022 respectivement en janvier et février 2022. Les joueurs (jouant actuellement) ont confirmé avoir reçu les indemnités de 2021 au début de l'exercice 2022.

Pendant l'exercice 2021, le club a payé des honoraires à un agent ou au bénéfice d'un agent à hauteur de EUR 37,700 (2020 : EUR 14,900).

Note 7 - Compte de régularisation - passif

Au 31 décembre 2021, les régularisations au passif sont principalement liées aux contrats de sponsors et aux cotisations de membres signés en 2021 pour la saison 2021/2022.

Note 8 - Droits et engagements hors bilan

Au 31 décembre 2021, le Club n'a aucun droit et engagement hors bilan.

Note 9 – Evènements post-clôture

Aucun évènement n'est survenu après la clôture de l'exercice 2021.